

**Décision n° 2025/01**  
**relative à l'accréditation de**  
**l'École supérieure des techniques aéronautiques et de**  
**construction automobile**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**École**

Nom :	<b>École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile</b>
Sigle :	ESTACA
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Montigny-le-Bretonneux, Laval, Bordeaux

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Décision n° 2019/01-07 ; Décision 2020/10-02 ; Décision n° 2021/10-01

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :**

Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur les sites de Montigny-le Bretonneux, Laval et Bordeaux

Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, spécialité systèmes embarqués et numériques, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Montigny-le Bretonneux

Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, spécialité systèmes embarqués et numériques, en formation continue, sur le site de Montigny-le Bretonneux

**Catégorie NF (Nouvelle formation) :**

Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de Laval

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile ;
- Vu le rapport établi par Pascal BODET (membre de la CTI, rapporteur principal), René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI, corapporteur), Marc ALOCHET (expert auprès de la CTI, expert), Romeo IONESCU (expert auprès de la CTI, expert international), Gautier MAURICE (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 janvier 2025 ;
- Entendus : M. Yann BARBAUX, Vice-président du directoire ; M. Philippe GUIBERT, Directeur des formations ; M. Cherif LAROUCI, Directeur de la recherche ; Mme Anne de CAGNY, Directrice prospective/relations institutionnelles/accréditations.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, sur le site de Montigny-le-Bretonneux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, sur le site de Laval	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, <b>spécialité systèmes embarqués et numériques</b> , en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Montigny-le-Bretonneux	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, <b>spécialité systèmes embarqués et numériques</b> , sur le site de Montigny-le-Bretonneux	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, <b>spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace</b> , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, sur le site de Laval	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte

L'école propose un cycle préparatoire.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école établira un **rapport intermédiaire** avec un focus particulier sur le bilan des recrutements des enseignants et enseignants-chercheurs dans la durée, **garantissant un taux d'encadrement conforme à R&O par site**. Ce document est à transmettre **le 15 juin 2026**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre en 2027-2028, **en même temps que le dossier d'auto-évaluation de la formation ayant reçu une accréditation restreinte**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Assurer la mise en œuvre effective du plan de recrutements projeté pour atteindre sur les trois sites un taux d'encadrement conforme à R&O ;
- Revoir la composition du conseil de perfectionnement en ouvrant davantage de sièges à des personnes extérieures à l'école ;
- Augmenter le nombre d'intervenants extérieurs impliqués dans les formations ;
- Diversifier les recrutements en augmentant la proportion de jeunes femmes et les mobilités internationales entrantes ;
- S'assurer que des solutions de logement sont proposées aux élèves sur les trois sites ;
- Finaliser la ou les solutions de restauration pour les élèves et les personnels sur le site de Montigny-le-Bretonneux.

**Pour les FISA et FC spécialité systèmes embarqués et numériques**

- Réécrire les blocs de compétences BC1 et BC2 encore très colorés automobile, pour les adapter à toutes les filières du transport et confirmer ainsi l'évolution apportée à l'approche pédagogique.

**Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, spécialité systèmes embarqués et numériques	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2025,

En présence de : Jean-Louis ALLARD, Pascal BODET, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, William LIS, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Rémy THIBAUD et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 11 février 2025.

Le rapporteur principal  
Pascal BODET



Le secrétaire greffier  
Sébastien LOBIAU



La présidente  
Claire PEYRATOUT

